



*Bourganeuf*  
*Royère de Vassivière*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**

**Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2006/05/04**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 17 MAI 2006**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	31

**DATE DE LA CONVOCATION**

**11 Mai 2006**

L'an deux mille six, le 17 mai, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 11 mai 2006, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM CHOMETTE, BOSDEVIGIE, COULON, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, LETANG, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, COUSSEIROUX, DEMARGNE, MORE, MEYER, BARLET, JAMILLOUX

Mmes MAZIERE, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM CAGNARD, NOURRISEAU

Suppléantes : Mmes GRAND, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. SIMON CHAITEMPS, PAMIES, CALOMINE, PAROT, FAURILLON

Mmes CONCHON, SPRINGER

Pouvoir : Monsieur SIMON CHAITEMPS a donné pouvoir à Monsieur MICHAUD

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET STATION SERVICE**

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes imprévues au budget
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➤ Ajustement du budget «Budget Station service»

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

60221	Combustibles (carburants)	+ 196 786 €
616	Primes d'assurances	+ 500 €
6215	Personnel extérieur au service	+ 3 665 €
668	Autres charges financières (commission paiement)	+ 1 200 €
		<hr/>
		+ 202 151 €
023	Virement section d'investissement	+ 3 852 €
		<hr/>
		206 003 €

⇒ Recettes

707	Vente de Marchandises	206 003 €
		<hr/>
		206 003 €

⇒ Section de investissement

⇒ Dépenses

2132	Immeuble de rapport	+ 3852 €
------	---------------------	----------

⇒ Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	+ 3852 €
-----	--	----------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 18 mai 2006  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD